

ASSOCIATION DIOCESAINE ARRAS

Siège social : 103 rue d'Amiens – BP1016
62008 ARRAS Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Règles générales » relative :
 - o Au périmètre des présents comptes annuels ;
 - o Aux règles et méthodes comptables faisant référence aux textes réglementaires appliqués et à l'application des recommandations comptables de la conférence des Evêques de France.
- La note « Valorisation du bénévolat » décrivant les difficultés rencontrées pour la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires.
- Votre association comptabilise une provision relative à son engagement de subvenir aux besoins des prêtres aînés décrite dans le paragraphe « Notes sur le bilan - Provisions » de l'annexe ainsi qu'une provision pour dépréciation des avances en compte courant qu'elle a consenties à la SCI IDA telle que décrite au paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, décrites en annexes, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes concernant :

- L'évaluation des engagements hors bilan et fonds dédiés,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges,
- L'évaluation de la provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement et des titres de placement,
- Et les méthodologies retenues pour la comptabilisation des legs et des donations temporaires d'usufruit.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque et votre Trésorier en lien avec votre Econome Diocésain.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur



**ASSOCIATION
DIOCESAINE
D'ARRAS**

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 12 juin 2019

Le commissaire aux comptes



MAZARS

Audrey Guggino-Crenu



COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

103 rue d'Amiens
62000 ARRAS
Exercice clos le 31/12/2018

APE : 9491Z-

SIRET : 423208560

AEC FORT ET ASSOCIES

32 rue de la République

Tél : 03.21.59.99.00

62000 ARRAS

Fax : 03.21.71.47.21



Sommaire

1. Comptes annuels

Bilan	1
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	4
Compte de résultat détaillé	14
Annexe	
Règles et méthodes comptables	20
Faits caractéristiques	23
Notes sur le bilan	24
Notes sur le compte de résultat	33
Autres informations	36

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	91 759	91 759		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1 069 974		1 069 974	997 087
Constructions	44 253 944	22 453 420	21 800 525	21 641 386
Installations techniques, matériel et outillage	53 204	49 458	3 746	5 737
Autres immobilisations corporelles	3 094 338	2 404 887	689 451	659 491
Immob. en cours / Avances et acomptes	279 384		279 384	467 093
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	695 916	389 851	306 065	325 268
TIAP & autres titres immobilisés	95 790		95 790	95 790
Prêts	552 419	34 395	518 025	453 447
Autres immobilisations financières	5 472		5 472	5 172
ACTIF IMMOBILISE	50 192 199	25 423 769	24 768 430	24 650 471
Stocks				
Matières premières et autres approv.	10 421		10 421	12 754
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	61 107		61 107	40 731
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	138 475		138 475	166 967
Autres créances	681 731	127 013	554 718	554 796
Divers				
Valeurs mobilières de placement	35 218 801	2 449 568	32 769 234	34 617 795
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 723 069		3 723 069	4 120 718
Charges constatées d'avance	73 981		73 981	62 073
ACTIF CIRCULANT	39 907 587	2 576 581	37 331 006	39 575 834
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	90 099 786	28 000 349	62 099 436	64 226 305

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 925 813	3 615 813
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	18 330 403	18 239 381
Autres réserves	14 483 119	14 310 966
Report à nouveau	10 899 539	8 844 331
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 551 058	2 318 166
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	44 087 816	47 328 657
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	54 755	56 555
Provisions pour charges	3 861 354	3 898 508
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 916 109	3 955 063
Fonds dédiés sur subventions	778 400	745 560
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	778 400	745 560
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	4 807 251	3 398 421
Découverts et concours bancaires	107 587	42 357
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 914 839	3 440 778
Emprunts et dettes financières diverses	1 131 666	1 120 402
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 432	149 054
Dettes fiscales et sociales	354 742	504 182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 772	94 890
Autres dettes	6 651 450	6 851 058
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	30 210	36 660
DETTES	13 317 111	12 197 024
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	62 099 436	64 226 305

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	139 644	170 081
Production vendue	1 477 891	1 452 420
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	22 466	21 824
Reprises et Transferts de charge	1 097 891	1 294 438
Cotisations		
Autres produits	8 990 255	9 225 348
Produits d'exploitation	11 728 147	12 164 111
Achats de marchandises	117 624	118 942
Variation de stock de marchandises	-20 361	6 343
Achats de matières premières	945 012	819 298
Variation de stock de matières premières	2 333	
Autres achats non stockés et charges externes	5 331 968	5 360 863
Impôts et taxes	448 313	433 666
Salaires et Traitements	2 339 482	2 341 859
Charges sociales	1 271 433	1 227 803
Amortissements et provisions	1 857 439	1 882 232
Autres charges	2 239 634	2 301 765
Charges d'exploitation	14 532 876	14 492 771
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 804 729	-2 328 660
Opérations faites en commun		
Produits financiers	362 089	2 449 159
Charges financières	2 604 019	191 042
Résultat financier	-2 241 930	2 258 117
RESULTAT COURANT	-5 046 660	-70 543
Produits exceptionnels	1 639 453	2 631 434
Charges exceptionnelles	102 293	264 156
Résultat exceptionnel	1 537 160	2 367 278
Impôts sur les bénéfices	7 438	43 841
Report des ressources non utilisées	46 626	84 844
Engagements à réaliser	80 746	19 572
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 551 058	2 318 166
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 62 099 436 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 3 551 058 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/06/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

– Les recommandations émises par la Conférence des Evêques de France sur les spécificités concernant le culte catholique.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

– Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

– La loi n°83 353 du 30 avril 1983

– Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983

– Les règlements comptables :

* 1999–01 relatifs à l'établissement des comptes annuels

* 2000–06 et 2003–07 sur les passifs

* 2002–10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs

* 2004–06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

– Et, les recommandations émises par la Conférence des Evêques de France sur les spécificités concernant le culte catholique.

Les comptes annuels résultent de la combinaison du siège, de 30 services diocésains, 10 doyennés et 91 paroisses.

VALORISATION DU BENEVOLAT :

La dispersion de l'effectif bénévole au sein des services et des paroisses et l'absence de moyen probant d'information n'ont pas permis de valoriser avec une assurance suffisante la contribution du bénévolat.

Néanmoins, nous vous précisons que les fonctions suivantes sont réalisées à titre gracieux soit par des laïcs soit par des clercs :

- Trésoriers de paroisse et doyenné
- Bibliothécaire
- Responsables d'aumôneries

LES VMP ET LES TITRES IMMOBILISES :

Les VMP et les titres Immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la

Règles et méthodes comptables

valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est réalisée au du coût moyen pondéré (méthode CUMP).

FONDS DEDIES :

L'article 3 du règlement n°99-01 du CRC donne la définition suivante : « Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard ».

A ce titre :

- La comptabilisation de fonds dédiés ne peut se faire que dans le cadre de financement d'une action dans l'objet de l'association, aux moyens de dons, legs ou subventions affectés par le tiers financeur : donateur, testateur ou subventionneur.

- Ainsi, dans le cadre des successions, seuls les legs affectés par le testateur peuvent faire l'objet, en cas de non utilisation totale du montant sur l'exercice, d'une comptabilisation en fonds dédiés.

- Le processus de « concertation des legs » ne peut pas entraîner une constatation en fonds dédiés en fin d'exercice (sauf si le legs concerté est affecté par le testateur). Dans le cadre de la concertation, le choix d'utilisation du legs relève d'une décision interne et non pas du défunt.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions :

Gros oeuvre 50 à 75 ans

Toiture Couverture 30 ans

Chauffage électricité 15 ans

Peinture et aménagements intérieurs 10 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers :

dont matériel de bureau de 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Evénements marquants survenus au cours de l'exercice :

Néant

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	91 759			91 759
Immobilisations incorporelles	91 759			91 759
- Terrains	997 087	78 600	5 713	1 069 974
- Constructions sur sol propre	41 225 343	1 632 020	119 983	42 737 381
- Constructions sur sol d'autrui	1 460 334	56 230		1 516 564
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 676	528		53 204
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 780 222	266 183	6 414	3 039 990
- Matériel de transport	54 348			54 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	467 093	507 192	694 902	279 384
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	47 037 103	2 540 754	827 012	48 750 844
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	711 276		15 360	695 916
- Autres titres immobilisés	95 790			95 790
- Prêts et autres immobilisations financières	493 013	64 878		557 891
Immobilisations financières	1 300 079	64 878	15 360	1 349 597
ACTIF IMMOBILISE	48 428 940	2 605 632	842 372	50 192 199

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation détenus correspondent à :

- Suite à la résolution du PV de CA du 26/02/2016, l'AD Arras a accepté le retrait de la totalité des parts détenues dans la SCI BRETEUIL et a réalisé suite à la décision du CA du 29/10/2015 un dépôt de 200k€ non rémunéré à l'UADF remboursable en 2024.

- 99 parts de la SCI IDA présentant pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 une situation nette négative de 383 K€ pour un résultat de l'exercice déficitaire de 3.8 K€. Les créances détenues par l'ADA sur la SCI IDA pour une valeur brute de 689 K€ sont dépréciées à hauteur de la situation nette négative de la SCI.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	91 759			91 759
Immobilisations incorporelles	91 759			91 759
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	20 192 345	1 422 427	78 026	21 536 745
- Constructions sur sol d'autrui	851 946	64 728		916 675
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 939	2 519		49 458
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 129 733	233 713	6 263	2 357 184
- Matériel de transport	45 345	2 358	242	47 703
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	23 266 308	1 725 745	84 531	24 907 764
ACTIF IMMOBILISE	23 358 067	1 725 745	84 531	24 999 523

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 141 595 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	689 516		689 516
Prêts	552 419		552 419
Autres	5 472		5 472
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	138 475	138 475	
Autres	681 731	681 731	
Charges constatées d'avance	73 981	73 981	
Total	2 141 595	894 188	1 247 407
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PROD. A RECEVOIR	620 853
INTERETS COURUS A RECE	46
Total	620 899

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

CURIE :

Portefeuille DELUBAC

Valeur comptable : 5 412 294 €

Valeur d'inventaire : 5 003 940 €

- valeur latente : -408 354 €

Portefeuille Sté Générale

Valeur comptable : 4 411 337 €

Valeur d'inventaire : 4 054 196 €

- valeur latente : 357 141 €

Notes sur le bilan

Portefeuille Swiss Life :

Valeur comptable : 762 000 €
Valeur d'inventaire : 618 000 €
– value latente : –143 122 €

Portefeuille Crédit agricole

Valeur comptable : 767 375 €
Valeur d'inventaire : 731 473 €
– value latente : – 35 901 €

Portefeuille Caisse d'épargne

Valeur comptable : 3 148 001 €
Valeur d'inventaire : 2 963 271 €
– value latente : – 191 884 €
+ value latente : + 7 155 €

Portefeuille Crédit Coopératif

Valeur comptable : 306 176 €
Valeur d'inventaire : 416 379 €
+ value latente : + 110 202 €

SERVICE C.E.A.D.A :

Portefeuille DELUBAC

Valeur comptable : 9 008 621 €
Valeur d'inventaire : 8 328 926 €
– Value latente : – 679 694€

Portefeuille Sté Générale

Valeur comptable : 4 802 336 €
Valeur d'inventaire : 4 413 540 €
– Value latente : – 388 796 €

Portefeuille CIC

Valeur comptable : 1 006 548 €
Valeur d'inventaire : 926 685 €
+ Value d'inventaire : + 1 163 €
– Value d'latente : – 81 027€

SERCICE COMPTE PIVOT :

Portefeuille DELUBAC

Valeur comptable : 1 842 953 €
Valeur d'inventaire : 1 832 124 €
– Value latente : – 10 829 €

Portefeuille FCP St Vaast

Valeur comptable : 1 635 519€
Valeur d'inventaire : 1 892 937 €
+ Value latente : 257 618 €

Portefeuille FCP St Omer

Valeur comptable : 1 806 970 €
Valeur d'inventaire : 1 654 154 €
– Value latente : – 7 099 €

Notes sur le bilan

Au titre de l'exercice 2018, l'Association Diocésaine d'Arras a fait une dotation de provision à hauteur de 2 353 k€. La provision pour dépréciation des VMP s'élève au 31/12 de 2 449 k€.

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	420 402	3 844		424 246
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	208 370	2 353 325	62 957	2 576 581
Total	628 772	2 357 169	62 957	3 000 827
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		89 186		
Financières		2 353 325	62 957	
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 94 633 €. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	2 053 290	310 000		2 363 290
Legs et donations	1 197 579			1 197 579
Subventions affectées	114 812			114 812
Autres fonds	250 132			250 132
Total fonds sans droit reprise	3 615 813	310 000		3 925 813
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	18 239 381	91 022		18 330 403
Autres réserves	14 310 966	172 152		14 483 119
Report à Nouveau	8 844 331	2 055 209		10 899 539
Résultat de l'exercice	2 318 166		5 869 224	-3 551 058
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	47 328 657	2 628 383	5 869 224	44 087 816

En complément du tableau mentionné en annexe, la variation des fonds propres peut s'expliquer de la manière suivante :

Fonds associatifs au 01/01/2018 :	47 328 657
- Résultat 31/12/2018 :	- 3 551 058
+ Apports Immeuble reçus Curie :	310 000 (Dissolution de l'AEP de Saint Venant pour 160 k€ et apport de l'immeuble du legs Baron)
- Variation paroisses et services :	216
Fonds associatifs au 31/12/2018 :	44 087 816

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	56 555		1 800		54 755
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	3 609 294	22 277	79 661		3 551 910
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	289 214				309 444
Total	3 955 063	22 277	81 461		3 916 109
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		42 507	88 961		
Financières					
Exceptionnelles		80 746	46 626		

Engagements de retraite

Le statut du personnel laïc de l'Eglise en France prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun autre accord particulier n'a été signé. Néanmoins au regard des récentes évolutions législatives, nous avons retenu comme valeur de référence, l'indemnité légale plus favorable aux salariés. La provision est calculée selon une méthode actuarielle en fonction de l'ancienneté et des droits acquis au jour du départ à la retraite et sur la base des effectifs de la Curie, étant considéré que les engagements retraite des salariés des paroisses ne présentaient aucun caractère significatif.

Engagement de subvenir aux besoins des prêtres aînés

A compter de l'Ordination, le diocèse s'engage à subvenir aux besoins matériels du prêtre jusqu'à son décès. Considérant un âge moyen de cessation d'activité à 75 ans, généralement matérialisé par le non renouvellement d'une lettre de mission, il a été constaté une "provision pour prêtres aînés". Sur la base du coût moyen d'un prêtre retiré pour l'Association Diocésaine, il est estimé la charge future du Diocèse. Ce coût futur est provisionné annuellement en fonction de l'espérance de vie de chaque prêtre et de son nombre d'année d'activité.

Pour une meilleure appréciation du coût moyen des prêtres aînés et linéariser la variation du coût du foyer, il est appliqué depuis l'exercice clos au 31/12/2015 un coût moyen sur les 3 derniers exercices.

AGAPA :

Une dotation pour provision pour risque et charge est comptabilisé de 20 k€ par rapport au déficit de l'AGAPA en 2018. Le montant de la provision est égal à la situation nette négative de l'AGAPA est de 309 k€.

Notes sur le bilan

Risque et Litige :

Une provision pour l'entretien d'une tombe d'un legs pour 15 k€.

Le montant des litiges provisionnés en fin d'exercice est de 54 k€.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 317 111 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	107 587	107 587		
– à plus de 1 an à l'origine	4 807 251	653 557	2 243 455	1 910 239
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	952 572	15 496		937 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 432	130 432		
Dettes fiscales et sociales	354 742	354 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 772	103 772		
Autres dettes (**)	6 830 544	6 830 544		
Produits constatés d'avance	30 210	30 210		
Total	13 317 111	8 226 341	2 243 455	2 847 315
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 010 750			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	601 920			
(**) Dont envers les associés	179 094			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS	12 832
DETTES PROV./CONGES PAYES	113 027
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	46 519
CHARG.FIS./CONGES A PAYER	9 301
ASSURANCE PERIMETRE	8 282
ASS NORD DE LA FRANCE	20 357
DIVERS CHARGES A PAYER	336 190
Total	546 508

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	73 981		
Total	73 981		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA	30 210		
Total	30 210		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Vente de Marchandises	139 644
Pèlerinages	855 569
Cotisation catéchèse	256 054
Prestations de Service	342 159
Autres Produits	24 109
TOTAL	1 617 535

Les autres produits d'exploitation (hors reprises de provisions et avec les transferts de charges) sont de 8 989 k€ € dont :

2 419 623 € de Denier (- 2.15%)

2 252 414 € de Quête (- 1.7%)

1 754 147 € de produits de Services Religieux (- 1.1%)

854 908 € de Casuel (- 2.42%)

201 588€ Vente objet du culte, les offrandes de cierge sont reclassées en 708400 pour 268 k€

60 314 € de Dons ISF (- 72.75 %)

241 572 € de Location et fermage (- 4.06 %)

941 323 € Autres

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 32 000 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Notes sur le compte de résultat

Répartition par marché géographique

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation	7 418	1 926
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	29 065	30 990
Reprises sur provisions et transferts de charge	62 957	15 134
Différences positives de change	1 121	1 342
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	261 528	2 399 767
Total des produits financiers	362 089	2 449 159
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 353 325	96 242
Intérêts et charges assimilées	98 704	91 645
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	151 991	3 154
Total des charges financières	2 604 019	191 042
Résultat financier	-2 241 930	2 258 117

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Charges d'exploitation	384 705	
Remboursement d'Assurance	31 543	
Remboursement Personnel	179 062	
Avantage en nature logement prêtres	170 885	
Autre transferts de charges	242 735	
TOTAL	1 008 930	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 269	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	47 821	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 023 320
Produits des cessions d'éléments d'actif		425 501
Produits et charges sur exercices antérieurs	42 204	190 632
TOTAL	102 293	1 639 453

* Dont legs soldés sur l'exercice pour 859 358 €.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La fusion canique et comptable 2019 :

La paroisse de Sainte Claire les Monts séparent en deux entre Notre Dame des Campagnes et Saint Norbert sur Hem,
La paroisse de Saint Frioux est fusionné avec Notre Dame du Val de Liane,
Et fusion de DOYENNE DE LENS LIEVIN avec le DOYENNE HENIN-CARVIN.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 44 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	6	3	9	9
Employés	11	24	35	35
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	17	27	44	44

Les salariés dans les paroisses recensés au 31/12 sont de 42 personnes dont 35 femmes.

L'AGAPA met à la disposition de l'Association Diocésaine 67 personnes représentant 52.99 ETP au 31/12.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement de titres Crédit Coopératif jusque l'année 2021	698 218
Nantissement de titres Crédit Agricole 31/08/2024	750 000
Nantissement des parts FCP St Vaast 30/07/2027	3 600 000
Nantissement des parts FCP St Omer pour 50% de 2 000k€ 01/02/2030	1 000 000
Nantissement des parts FCP St Omer pour 50% de 1 000k€ 01/02/2030	500 000
Avals et cautions	6 548 218
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	6 548 218

Suite à la signature d'un bail emphytéotique :

- avec l'association Patronage Saint Michel concernant une salle dite "de Bonnival" située à Saint Laurent Blangy au 10 rue Laurent Gers pour une durée de 30 ans (du 01/01/2011 au 31/12/2040) contre une redevance de 1 € et l'engagement de réhabiliter cette salle

Signature d'un bail emphytéotique :

- le 11 juillet 2012, l'Association Diocésaine d'Arras a signé un bail emphytéotique avec la commune d'Hesdigneul les Bethune concernant un ensemble immobilier situé à Hesdigneul Les Bethune au 7 rue de l'église pour une durée de 20 ans contre une redevance de 1300€ et l'engagement de gérer l'occupation de l'immeuble.

- Voté au CA du 13/06/17 par lequel le Conseil consent un bail emphytéotique d'un ensemble immobilier sis 1-3-5 rue de Croy à Calais pour une durée de 30 ans au profit de l'Association Notre Maison pour un loyer annuel de 1 €.

Signature d'un commodat :

- le 5 novembre 2012, l'Association Diocésaine d'Arras a signé un commodat avec l'OGEC de l'ESP de Bapaume pour la mise à disposition de 2 garages à Bapaume pour une durée de 10 ans

Dévolution du patrimoine :

L'association gestionnaire de Biens d'Eglise à Saint-Martin-au-Laërt s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Afin de respecter la volonté des membres de cette association, les fonds issus de cette dévolution, soit 47 580,06€ seront affectés à la paroisse St Benoit en Morinie pour les frais de réhabilitation du mobilier de l'église de St Martin en Laërt après attaque de la méeule.

L'association Sainte Thérèse s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. afin de respecter la

Autres informations

volonté des membres de cette association, les fonds issus de cette dévolution, soit 288 547,52 € ont été affectés sur le compte C.E.A.D.A de la paroisse Saint Pierre en Boulonnais.

La société d'éducation populaire Sainte Ame s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Cette dévolution se traduit par le transfert de propriété d'une maison individuelle située à Lievin, 133 bis rue Germain Delebecque pour une valeur de 97 000 €.

L'association des Oeuvres Paroissiales Saint Pierre s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Cette dévolution se traduit par le transfert de propriété d'un immeuble sis à Aire Sur la Lys pour une valeur de 350 000 €.

Au cours de l'exercice 2012, L'AEP L'Anzinoise s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Afin de respecter la volonté des membres de cette association, les fonds issus de cette dévolution soit 55 034.83 € seront affectés aux projets de la paroisse Ste Thérèse.

Le 25/09/2018, l'association dénommée AEP LA SAINT-VENANTAISE s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. L'immeuble évalué pour 160 k€ sera pendant une période de vingt (20) années, exclusivement affectée aux besoins de la paroisse "Saint Jean XXIII".

Donation :

Au cours de l'exercice 2012, l'Association Diocésaine d'Arras a reçu par donation un bâtiment à Arques d'une valeur de 230 000 € à charge de respecter les engagements pris dans le cadre du prêt à usage expirant le 26/09/2042 ou à la dissolution de l'association bénéficiaire de ce prêt. Ce prêt à usage est consenti l'Association solidarité St Vincent de Paul dans le cadre de son activité d'aide aux démunis.

ADAP :

Les travaux budgétisés en 2016 pour l'accessibilité handicapé sont de 3 225 k€ sur 9 ans.

- Pour 2017 : 431 k€
- Pour 2018 : 576 k€
- Pour 2019 : 589 k€
- Pour 2020 à 2023 : 799 k€
- Pour 2023 à 2025 : 829 k€

Détail de la convention de prêt avec la société générale du 30/06/2017 :

- Nantissement de titres FCP Saint Omer pour 50% de 2 000 k€ = 1 000 k€
- Nantissement de titres FCP Saint Omer pour 50% de 1 000 k€ = 500 k€

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Accueil et Relais 1 place accueil de jour et 1 place d'hébergement pour 20 ans à compter du 01/05/2011	
Legs nets à réaliser acceptés par le CA au 31/12/2018	966 643
Convention de prêt avec la Société générale en date du 30/06/2017 non débloqué au 31/12/2018	989 249
Convention de prêt avec la BNP en date du 31/11/2017 non débloqué au 31/12/2018	3 000 000
Autres engagements reçus	4 955 892
Legs nets à réaliser	
Total	4 955 892

Suite à la signature d'un bail emphytéotique :

- Avec la SCI IDA concernant une maison située à Arras au 22 rue Georges Auphelle, une maison située à Sainte Catherine place de l'abbé mersanne et un ensemble immobilier dénommé résidence de l'Arsenal, situé à Hesdin au 10 et 12 rue de l'Arsenal pour une durée de 18 ans (du 01/01/2011 au 31/12/2029) contre une redevance de 10 000€ et l'engagement de réhabiliter ces bâtiments.

Autres informations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
FD SDA Legs	192 357	153 382			153 382
FD SDA Dons Manuels	191 279	144 296	8 773	32 431	167 954
FD Paroisse Legs	361 170	304 315	36 916	6 183	273 581
FD Paroisse Don Manuels	20 230	11 567	3 626	1 410	9 351
Sous total	765 036	613 560	49 316	40 024	604 268
Collecte pour travaux	174 131	174 132			174 132
Sous total	174 131	174 132			174 132
TOTAL	939 167	787 692	49 316	40 024	778 400

Les fonds dédiés non consommés depuis plus de 2 ans sont :

- Fonds dédiés constitué suite à la collecte pour le remplacement des chaises à l'Eglise Saint Martin pour 34.6k€. Ce fond dédié sera utilisé dans la fin des travaux de l'Eglise.
- Fonds dédiés Garegnaux pour l'entretien d'une tombe pour 1k€ sera utilisé lors que la tombe sera à rénover.
- Fonds dédiés sur l'Eglise communale d'Aix Noulette pour 38.1k€. L'utilisation est liée aux décisions de la commune.
- Fonds dédiés sur l'Eglise St Sauveur Arras pour 18 k€. L'utilisation est liée aux décisions de la commune.
- Rénovation de l'Eglise St Martin à Noyelles-Godault (legs Robert Decamps) pour 6 K€.
- Fonds dédiés pour l'entretien et rénovation de l'aumônerie de Boulogne du legs Sagot pour 45.7k€
- Fonds dédiés pour des travaux pour l'église Sainte IDE pour 7k€
- Fonds dédiés Travaux église Ste Ide pour 10K€

